



# PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2022 – 2025

Commune de SAINT ETIENNE DE CHIGNY



## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| <b>Préambule</b> .....  | 3  |
| Porteur du projet.....  | 4  |
| Pilotage et coordination du projet.....                                 | 4  |
| Motivations des acteurs locaux à s’inscrire dans une démarche PEDT..... | 6  |
| <br>  |    |
| <b>État des lieux et diagnostic</b> .....                               | 8  |
| Présentation du territoire.....   | 8  |
| Situation géographique.....   | 8  |
| Réseaux de transport – mobilité.....                                    | 8  |
| Population.....   | 9  |
| Caractéristiques sociales et économiques de la population.....          | 9  |
| Urbanisme.....  | 9  |
| La population scolarisée.....   | 10 |
| Ressources du territoire.....   | 10 |
| L’offre éducative existante.....  | 13 |
| L’organisation des temps scolaires et périscolaires.....                | 13 |
| Les points forts et les contraintes du territoire.....                  | 15 |
| <br>  |    |
| <b>Objectifs éducatifs généraux et opérationnels</b> .....              | 17 |
| Déclinaison des objectifs généraux en objectifs opérationnels.....      | 18 |
| Déclinaison des parcours illustrant les objectifs poursuivis.....       | 23 |
| <br>  |    |
| <b>Mise en œuvre du PEdT e dispositif d’évaluation</b> .....            | 25 |
| - Les instances de mise en œuvre .....                                  | 25 |
| - L’évaluation du PEdT.....   | 26 |
| <br>  |    |
| <b>Organisation</b> .....   | 27 |
| <br>  |    |
| <b>Signataires</b> .....  | 29 |

### Annexes

- 1: Semaine-type
- 2: Tarifs périscolaires
- 3: Tarifs ALSH
- 4: Tableau récapitulatif des objectifs et des activités
- 5: Liste des associations
- 6: Fiche-incident

## Préambule

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) est une démarche de partenariat entre la Ville, les services de l'État concernés, la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (directrice d'école, enseignants, parents d'élèves, associations locales, élus et services de la Ville) permettant une cohérence à l'ensemble du territoire, afin de construire un plan d'actions autour et dans l'intérêt de l'enfant.

Il a pour objectif de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir une continuité éducative entre, d'une part, les projets portés par la Directrice de l'école et les enseignants et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée fonde la nécessité d'organiser ces interventions afin qu'elles se complètent et s'enrichissent mutuellement.

La Commune de Saint-Étienne-de-Chigny souhaite ainsi s'engager dans ce dispositif qui permet de contribuer au bien-être et au développement de l'enfant, afin d'offrir un parcours éducatif cohérent de qualité avant, pendant et après l'école.

À l'issue d'une phase de concertation avec les acteurs référents de l'Éducation Nationale, les partenaires institutionnels, les parents d'élèves, les élus et les services municipaux concernés, un projet éducatif respectueux de chaque enfant est proposé.

Il a pour ambition de rassembler l'ensemble des partenaires autour d'un projet qui portera des valeurs communes en faveur de la réussite éducative de l'enfant en favorisant l'apprentissage de la vie collective ainsi que l'accès à la culture, au savoir et aux loisirs pour tous.

Les enjeux de ce PEdT s'articulent autour d'un diagnostic partagé par une concertation entre tous les partenaires concernés, la garantie d'une continuité éducative entre les enseignements et les activités proposées sur les temps périscolaires et extrascolaires et un travail d'évaluation des objectifs proposés en concertation avec les partenaires.

## Porteur du projet

| PORTEUR DU PROJET                     | COMMUNE   |
|---------------------------------------|---|
| Nom et prénom du représentant légal : | <b>Régis SALIC</b>                                    |
| Fonctions :                           | Maire   |
| Adresse :                             | 2 route de la Chappe<br>37230 SAINT ETIENNE DE CHIGNY |
| Téléphone :                           | 02.47.55.79.55  |
| Adresse électronique :                | dgs.mairiesdc@orange.fr                               |

## Pilotage et coordination du projet

Le Projet éducatif territorial nécessite l'existence d'un **Comité de Pilotage (COFIL)**, instance de concertation chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de co-construire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le Comité de Pilotage réunit, sous la présidence du maire, l'ensemble des acteurs, au rythme d'une réunion par trimestre :

- La directrice d'école
- les représentants des parents d'élèves, des associations locales, des accueils de loisirs
- les partenaires institutionnels

### Composition du comité de pilotage :

- **1 coordinateur** : Arnaud PIPIORSKI,
- **2 élus (dont l'adjointe à la Jeunesse) + 1 suppléant** : Brigitte BESQUENT, Rodolphe GUILLOIN
- **2 parents élus + 1 suppléant** : Christine BERNIER, Séverine BROUARD (suppléante : Stéphanie ELLIOTT)
- **2 école/enseignantes (dont la direction) + 1 suppléant** : Virginie VIOLLEAU et une enseignante en fonction des disponibilités,
- **1 direction ALSH + 1 suppléant**: Raphaëlle BOIS PARTOUCHE (suppléante: Mathilde GAUTHIER)
- **2 agents communaux (1 ATSEM, 1 animateur/trice) + suppléant** : Katia CHARCELAY, Chrystel VERNA, Valentin BASILE
- **1 représentant APES + 1 suppléant** : Morgane JUVIN
- **1 représentant CCAS SEDC dont le président du CCAS ou la vice-présidente** : Régis SALIC, Corinne DELPORTE

|   |  |
|---|--|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 personne qualifiée a minima</b> : Florine CHAUDAT DULBECCO</li> </ul> <p><b>Les membres du DASEN, de la DRAJES 37, de la CAF qui sont destinataires des invitations pour chaque Copil.</b></p> |
| Nom et prénom du coordinateur désigné : | PIPIORSKI Arnaud   |
| Fonction :                              | Directeur Service Jeunesse   |
| Adresse :                               | 2 route de la Chappe<br>37230 SAINT ETIENNE DE CHIGNY  |
| Téléphone :                             | 02.47.55.79.89   |
| Adresse électronique :                  | <a href="mailto:directionjeunesse.mairiesdc@orange.fr">directionjeunesse.mairiesdc@orange.fr</a>   |

## Motivations des acteurs locaux à s'inscrire dans une démarche PEDT

La commission Jeunesse de la municipalité s'est réunie afin d'organiser les modalités d'écriture du nouveau projet, en respectant un échéancier précis.

La levée des restrictions sanitaires permettant début 2022 de pouvoir de nouveau se réunir, le Comité de Pilotage du PEDT en clôture s'est réuni afin de procéder à une évaluation générale et de valider le bilan du PEDT 2018-2021.

Cependant, l'échéancier prévu s'est révélé caduque en raison de la situation administrative du dépôt du dossier : suite à un échange entre Monsieur le Maire et le DASEN, le Comité de Pilotage a eu la surprise d'apprendre que le projet du nouveau PEDT aurait dû être déposé pour validation en date du 29 avril 2022. Les précédents mails d'échanges entre la commune et les services de l'Éducation Nationale évoquaient quant à eux un délai courant mai 2022.

La date du 29 avril 2022 était en effet évoquée dans un mail du DASEN adressé à la mairie le 30 novembre 2021:

"Veuillez trouver ci-joint un courrier de Monsieur le Directeur académique concernant la nouvelle campagne des Projets Éducatifs de Territoire **Plan Mercredi** pour la prochaine rentrée scolaire.

Merci de transmettre à nos services, avant le 29 avril 2022, votre demande de renouvellement ou votre première demande si vous envisagez de participer à ce nouveau dispositif. "

Cette date n'avait pas été retenue car elle ne concernait que les communes souhaitant renouveler ou s'engager dans un dépôt de dossier PEDT "Plan mercredi", ce qui n'est pas notre cas.

Le Comité de Pilotage a donc accepté collectivement les contraintes de calendrier, et s'est organisé pour rendre dans les meilleurs délais le nouveau PEDT avec une programmation de réunions modifiée. Conscients de l'urgence de la situation, appelant une très forte implication des services de la commune, des enseignantes, des parents d'élèves, des élus et des partenaires, les membres du COPIL se sont accordés pour préciser que ce délai ne les empêchera pas de rendre un projet éducatif de qualité, à la fois ambitieux et réaliste, portés par la priorité donnée à l'intérêt de l'enfant.

Le Comité de Pilotage a donc revu le calendrier initialement programmé pour mai et juin 2022.

C'est au mois d'avril 2022 que l'appel à candidatures pour la création du nouveau COPIL a été lancé, avant une première réunion organisée le 4 mai 2022, consacrée à la co-construction des prochains objectifs à mettre en œuvre pour la politique Éducation/Jeunesse de la commune.

Les enjeux de la réforme ont été rappelés et pensés en concertation pour définir un parcours éducatif cohérent et de qualité. Les différentes étapes d'élaboration du PEDT ont été présentées lors de cette première réunion.

Lors de la deuxième réunion du Comité de Pilotage, le 10 mai 2022, consacrée aux modalités d'évaluation du PEDT, des critères et des indicateurs ont été définis, là aussi en concertation.

La troisième réunion a eu lieu le 18 mai 2022 : les participants se sont attachés à s'accorder sur les éléments devant apparaître dans la version finale, une première ébauche ayant été présentée.

La quatrième réunion s'est déroulée le 24 mai 2022 afin de valider la version finale du PEDT. Cette dernière a ensuite été envoyée à la Direction Académique d'Indre-et-loire, avant d'être validée en Conseil Municipal le 30 juin 2022.

Une autre réunion est programmée le 23 juin 2022 afin d'améliorer la démarche de co-construction entre les différents partenaires. En effet, les dysfonctionnements rencontrés nécessitent un temps de retours d'expérience qu'il s'agit d'analyser pour mettre en œuvre des mesures correctives.

### Présentation du territoire

Afin de faciliter la détermination des objectifs d'un projet adapté au territoire, un état des lieux a été réalisé, principalement sous la forme d'un recueil de données quantitatives qui ont été présentées au Comité de Pilotage le 4 mai 2022. Ces données concernent aussi bien les caractéristiques du territoire et de sa population que l'offre éducative existante pour les enfants et les jeunes. Un temps d'échanges et de concertation a ensuite permis de donner du sens à la réalité territoriale, en tenant compte de ses ressources et de ses contraintes.

#### Situation géographique

Membre de Tours Métropole Val de Loire, la commune de Saint Étienne de Chigny est située en Indre et Loire, à 17 km à l'ouest de la ville de Tours et à 12 km de la ville de Langeais.

Les communes de Pernay, Cinq-Mars-la-Pile, Langeais, Luynes et Fondettes sont situées à proximité et les Stéphanois y sont usagers de certains services ou inscrivent leurs enfants à certaines activités (club de basket à Langeais, judo, danse et gymnastique à Luynes).

Traversée par la Loire, la commune est composée de deux villages. L'origine du village niché dans la vallée de la Bresme se trouve au Vieux Bourg. Actuellement, c'est la partie qui s'étend sur le plateau de la Gâtine Tourangelle sur la rive droite de la Loire qui représente l'essentiel de la commune. À Pont de Bresme, on trouve la mairie, les écoles et la «nouvelle église», ainsi que deux commerces (une boulangerie et une épicerie).

Les 2 parties du village, qui furent indépendantes jusqu'en 1963, sont entourées de nombreux hameaux comme la Queue de Merluce, la Brosse, l'Arnerie, la Bergerie, les Ruaux et le Pont Clouet. La superficie totale de la commune est de 2111 ha dont près de la moitié recouverte par la forêt.

#### Réseaux de transport – mobilité

Les réseaux routiers tels que le périphérique ont favorisé les déplacements des habitants de la commune vers la première couronne de la Métropole en utilisant leurs véhicules personnels.

De plus, une ligne de bus dessert la commune, mais ne propose que 3 allers/retours entre Saint Étienne-de-Chigny et Tours.

Le dernier recensement de l'INSEE (2018) montre que la voiture est le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail (89,6%). Pour assurer les trajets domicile/travail, les ménages stéphanois doivent être dotés d'un, voire deux véhicules : 95 % des ménages possèdent une voiture dont 60 % de ces derniers deux véhicules.

Par ailleurs, on note également à ce jour l'absence de pistes cyclables sur le territoire communal. Néanmoins les enfants scolarisés peuvent être acheminés vers leur école grâce à un service de transport scolaire organisé par la commune.

Concernant le second degré, le collège de rattachement se situe sur la commune voisine de Luynes. Le transport des collégiens est assuré par le Syndicat Intercommunal de Gestion des Transports Scolaires à destination des collèges (Saint-Étienne-de-Chigny – Luynes – La Membrolle-sur-Choisille).

## Population

Selon le dernier recensement de l'INSEE (2018), la population de 1 632 habitants se répartit de la façon suivante :

| Tanche d'âge   | Nombre d'habitants |
|----------------|--------------------|
| 0-14 ans       | 391                |
| 15-29 ans      | 255                |
| 30-44 ans      | 357                |
| 45-59 ans      | 350                |
| 60-74 ans      | 227                |
| 75 ans et plus | 52                 |

La répartition des tranches d'âge peut être qualifiée d'équilibrée.

### Caractéristiques sociales et économiques de la population

Une majorité de personnes âgées de + de 15 ans déclarent vivre en ménage.

En 2018, la commune compte 77,8 % actifs (soit 1078 personnes) : 6,4 % sont au chômage, 71,4 % possèdent un emploi. Le nombre d'inactifs (étudiants, retraités, autres) représente 22,2 % de la population.

12,6% des actifs qui résident sur la commune de Saint-Étienne occupent des professions de cadres - professions intellectuelles supérieures, 28,7% des professions intermédiaires et 25,2% sont employés.

Concernant le lieu de travail des actifs, qui représentent 691 personnes, 89,3% d'entre elles travaillent dans une commune autre que leur commune de résidence. Seulement 10,7 % de la population active travaille sur le territoire de la commune. Cette donnée semble importante à prendre en compte afin de proposer des horaires adaptés, notamment lors des temps périscolaires.

Dans les années à venir, la commune a pour projet, en tenant compte sur son territoire du contexte spécifique environnemental, paysager et patrimonial, d'assurer la croissance de la population à un rythme régulier, dans le but notamment de maintenir des effectifs réguliers pour l'école et de diversifier le parc de logements pour permettre l'accès à un parc résidentiel adapté à la population (jeunes, personnes âgées...).

## Urbanisme

Lors du dernier recensement de l'INSEE, sur les 721 logements que comptent la commune, 87,4 % sont des résidences principales, 4,3 % des résidences secondaires/logements occasionnels et il existe 8,3% de logements vacants.

Les habitations des Stéphanois sont principalement propriétaires de leur logement de type maison individuelle (75,9% de propriétaires et 22,4 % de locataires).

On constate que l'emménagement de la population s'est fait en grand nombre entre les années 70 et 90 et que cette population est restée sur la commune : peu de déménagements sont constatés, qu'il s'agisse des propriétaires ou des locataires.

Un lotissement nouveau (Terres Noires) a permis la venue de nouvelles familles avec enfants sur la commune.



## La population scolarisée

À ce jour (chiffres rentrée scolaire 2021/2022), l'école compte 150 élèves répartis dans 7 classes au sein d'un groupe scolaire composé de 2 bâtiments (école maternelle, école élémentaire) et d'un restaurant scolaire, situé Place Jean Moulin à Saint-Etienne-de-Chigny.

Pour la rentrée de septembre 2022, un effectif de 145 élèves est à ce jour prévu.

On observe un rebond des naissances permettant d'envisager la pérennisation de l'école : 13 naissances sur la commune en 2019, 16 en 2020 et 28 en 2021.

| École Maternelle           |                |                |       |
|----------------------------|----------------|----------------|-------|
| Niveau de classe           | <b>PS - MS</b> | <b>MS - GS</b> | Total |
| Répartition par niveau     | 12 + 8         | 7 + 12         |       |
| Nombre d'élèves par classe | 19             | 19             | 39    |

| École Élémentaire          |           |                  |                  |            |            |              |
|----------------------------|-----------|------------------|------------------|------------|------------|--------------|
| Niveau de classe           | <b>CP</b> | <b>CE1 - CE2</b> | <b>CE1 - CE2</b> | <b>CM1</b> | <b>CM2</b> | <b>TOTAL</b> |
| Répartition                |           | 12 + 12          | 13 + 12          |            |            |              |
| Nombre d'élèves par classe | 19        | 24               | 25               | 23         | 20         | 111          |

Pour la deuxième année consécutive, la carte scolaire présentée par la direction de l'Éducation Nationale de la région prévoit une fermeture de classe.

## Ressources du Territoire

**Un patrimoine riche :** la commune a su garder son âme de village en se protégeant d'une urbanisation désordonnée. Au Vieux-Bourg, quelques maisons anciennes datant du XVIIème et XVIIIème siècle entourent une église qui remplace l'édifice du XIIème siècle. Des poutres sculptées supportent la charpente à sept pans. Quelques traces de peintures murales, des fonts baptismaux surmontés d'une pyramide polydrome rappellent les origines de cette construction.

Une partie au sud de la commune, qui s'est développée avec l'essor de la batellerie, possède un riche patrimoine composé du manoir d'Andigny et de nombreuses habitations troglodytiques.

**Un tissu associatif vivant :** de nombreuses associations proposent des activités culturelles et sportives aux habitants (voir Annexe n°4). La municipalité fournit des équipements adaptés mais qui ne peuvent pas toujours répondre à tous les projets de nouvelles activités.

## Les équipements culturels et sportifs

- La bibliothèque municipale La Grange aux Livres jouxte l'école maternelle : ses bénévoles accueillent chaque classe 5 à 6 fois dans l'année scolaire en plus de son ouverture au public. Ces visites permettent non seulement aux élèves d'emprunter collectivement des documents mais aussi de les familiariser avec ce lieu offrant l'accès à la culture pour tous.

- Le gymnase est lui aussi situé à proximité du groupe scolaire : il est utilisé lors des activités sportives animées par l'école, les associations et les activités périscolaires et extrascolaires.
- Le City Stade, installé en janvier 2019 : il s'agit d'un lieu de rencontre apprécié par tous les enfants et les jeunes de la commune (et au-delà) qui se retrouvent autour de sports en extérieur (football, basketball, badminton).
- Les salles municipales, dont la salle Ronsard (avec une capacité de 200 personnes assises) sont utilisées lors d'évènements spécifiques tels que la fête de l'école, les évènements organisés par le Conseil des Jeunes, la bibliothèque ou par les associations proposant des activités aux enfants (salles Jean Binet, Croizat, salle des Associations).

### **Les parcs et jardins**

- L'île Buda : un vaste parc qui permet de nombreuses activités de plein air, des spectacles en extérieur ou des pique-nique en toute sécurité. La fête champêtre de fin d'année et les olympiades, jeux sportifs regroupant toute l'école, y sont organisés.
- Le square Madeleine Viot-Foucher : aire de jeux très appréciée des familles et des jeunes enfants. Le square est équipé de toboggans, de structures d'évolution, d'une balançoire et d'une boîte à livres.
- Le parc des Grillets : espace boisé favorisant des activités d'extérieur, promenades ou pique-nique, utilisé chaque année par les élèves de maternelle pour découvrir la forêt, en automne principalement.
- Le Théâtre de Verdure : lieu idéal pour les spectacles estivaux, il est aussi utilisé comme lieu de rencontres entre le Service Jeunesse et les familles ou comme espace de jeux de plein air.
- Les bords de Loire donnent l'occasion de découvrir le patrimoine, la batellerie-stéphanoise mais aussi d'explorer l'environnement .

**Un service Enfance – Jeunesse** : Jusqu'en 2013, la commune gérait un accueil de loisirs uniquement pour la période estivale.

En 2014, sous l'impulsion de la municipalité afin d'assurer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'association de parents « la Petite Récréée » se crée pour proposer aux Stéphanois un service d'accueil pour leurs enfants en dehors du temps scolaire. Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) se voit ainsi habilité pour les mercredis, les petites et grandes vacances scolaires.

L'association a pris en charge l'organisation et l'animation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dès 2014, sous l'égide de la municipalité. Un premier PEdT avait été réalisé en collaboration avec l'association et l'école et déposé par la commune.

En 2017, l'association cesse son activité. La municipalité a donc fait le choix de continuer le travail engagé par « la Petite Récréée » en se dotant d'un Service Jeunesse. Pour la rentrée scolaire 2017, même si cette décision ne remporte pas l'adhésion de tous, notamment pour ce qui concerne les maternelles dont le rythme scolaire peut paraître chargé, la municipalité maintient la semaine à 4,5 jours après une longue et large consultation.

En 2018, la commune dépose un PEdT renouvelé pour une période d'un an. Le dépôt du travail complémentaire mené avec l'accompagnement de la Ligue de l'Enseignement (Charte Qualité) valide une reconduction de 2 ans de ce PEdT, le rendant actif jusqu'en août 2021.

La crise sanitaire de la COVID-19 a malheureusement impacté le travail entrepris par le COPIL, qui n'a pas pu aboutir et s'est arrêté en mars 2020, le dernier COPIL s'étant réuni en décembre 2019. Les actions alors envisagées n'ont donc pas pu être toutes réalisées.

En septembre 2021, le Groupe d'Appui Départemental a pris la décision de prolonger la convention du Projet Éducatif de Territoire en cours d'une année supplémentaire jusqu'au 31 août 2022.

Le service jeunesse de la municipalité a la responsabilité de :

- L'accueil de la petite enfance (avant 3 ans) en lien avec la crèche de Luynes et le Relais Petite Enfance de Fondettes
- L'accueil périscolaire en garderie, matin et soir pour les enfants scolarisés de 3 à 11 ans
- Les Temps d'Activités Périscolaires, gratuits pour les familles
- L'accueil collectif de mineurs (ACM) déclaré pour les mercredis après-midi, les petites et les grandes vacances scolaires
- Le Conseil Municipal des Jeunes : organisation de manifestations et d'événements en direction des jeunes de la commune, consultation et participation sur des décisions communales comme par exemple l'aménagement récent du City Stade
- Les temps d'échanges et de rencontres sur les temps scolaires et périscolaires, en collaboration étroite avec l'école et l'équipe enseignante,
- La gestion des transports scolaires vers les écoles de la commune

Une équipe constituée d'un Directeur du Service Jeunesse, d'une Directrice d'ALSH et de 6 agents d'animation compose ainsi ce service qui emploie un personnel formé. Le Directeur est titulaire du Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire (BEATEP) ainsi que du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de Sport (BPJEPS), la Directrice de l'ALSH est titulaire du BPJEPS et les animateurs sont pour la majorité titulaires du BAFA, d'un Certificat de Qualification Professionnelle animateur scolaire ou stagiaire BAFA. La formation continue est encouragée dans des domaines variés : la sécurité, la lutte contre les discriminations et le harcèlement, les valeurs de la République, les animations autour du thème du développement durable en sont des exemples. Par ailleurs, la formation continue vise également le développement de compétences dans la gestion des situations éducatives difficiles et dans l'accueil des enfants en situation de handicap.

En outre, deux Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles sont également présents sur les temps d'accueil périscolaire et développent leurs compétences grâce à des actions régulières de formation continue.

D'autres agents municipaux, permanents et saisonniers, renforcent l'équipe, notamment lors de la garderie et de la pause méridienne.

La municipalité exprime une volonté forte : que toutes les personnes en lien avec les enfants soient spécifiquement formées à leur accueil.

Par ailleurs, la recherche constante de remplaçants capables de pallier les absences témoigne de l'exigence de veiller à la sécurité des enfants.

## L'offre éducative existante

Le groupe scolaire est composé de 2 bâtiments (école maternelle, école élémentaire) et d'un restaurant scolaire.

Rappel de la définition des temps périscolaires et extrascolaires<sup>1</sup>:

- Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés (accueil du matin avant la classe, temps méridien, accueil du soir immédiatement après la classe – accueil de loisirs, activités culturelles ou sportives, garderie) ainsi que le mercredi et le samedi, qu'il y ait école ou non.
- Le temps extrascolaire est le temps durant lequel un encadrement est proposé aux enfants : en soirée après le retour de l'enfant à son domicile, le mercredi ou le samedi après la classe lorsqu'il y a école le matin, le dimanche, les jours fériés et durant les vacances scolaires.

L'ALSH est basé sur le site de l'école maternelle et dispose ainsi de locaux adaptés : salles d'activités, de motricité, de sieste, cour sécurisée, espace restauration spacieux et bureau de direction, et ce afin de mettre à disposition des enfants un environnement sécurisant et favorable à leur développement et de permettre à l'équipe de disposer d'un vaste local de régie et d'un lieu pour recevoir les familles ou organiser des réunions.

L'ensemble du site scolaire, avec une salle dédiée spécifiquement, est par ailleurs utilisé pour les garderies du matin et soir, les TAP et les temps de la pause méridienne.

## L'organisation des temps scolaires et périscolaires

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis sont organisés de la façon suivante :

- De 7h30 à 9h : un accueil périscolaire permet aux familles de déposer leurs enfants en garderie où les maternelles sont accueillies par 2 ATSEM et les élémentaires par 2 encadrants.
- De 9h à 12h : temps scolaire.
- De 12h à 13h30 : pause méridienne. 11 personnes, dont 2 ATSEM encadrent les enfants usagers du restaurant scolaire et les élèves évoluant à l'extérieur.
- De 13h30 à 15h45 : temps scolaire
- De 15h45 à 16h45 : Temps d'Activités Périscolaires. 3 animateurs se consacrent aux maternelles et 4 aux élémentaires.
- De 16h45 à 18h30 : accueil périscolaire sous forme de garderie (3 animateurs pour les maternelles ; 3 animateurs et 1 agent pour les élémentaires)

Le mercredi, les temps périscolaires et scolaires de la matinée restent les mêmes. Une garderie est proposée de 12h à 12h30 aux familles souhaitant récupérer leurs enfants. Pour les autres, quatre animateurs de l'ALSH accueillent les enfants de 12h30 à 18h30.

Dans l'objectif de développer les potentialités de tous les élèves en assurant les conditions de leur réussite, une équipe du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) peut intervenir sur le temps scolaire auprès des élèves rencontrant des difficultés scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires pour renforcer les équipes pédagogiques. Ce réseau rassemble une

---

1

Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs

psychologue scolaire et des Professeurs des Écoles spécialisés (maître E, spécialiste des aides à dominante pédagogique pour les élèves ayant des difficultés à comprendre et à apprendre ; maître G, spécialiste des aides à dominante relationnelle visant à aider à instaurer ou à restaurer l'investissement scolaire des élèves). Cette équipe constitue une ressource rare et précieuse mais actuellement insuffisante.

Nous notons également que 2 Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH), interviennent à l'école, l'un à temps plein et l'autre 20h.

#### L'accueil des enfants de la maternelle

Une organisation précise est mise en place après concertation avec l'équipe enseignante afin d'aménager l'accueil des enfants de la maternelle, surtout pour les temps d'accueil de loisirs. Les enfants disposent d'un dortoir aménagé avec une lumière d'ambiance, situé à l'écart des accès au bâtiment pour bénéficier de calme. Des temps calmes, avec lecture d'histoires, leur sont proposés, ainsi que des temps de sieste adaptés à chaque enfant.

Le vendredi, une attention particulière leur est portée car la fatigue se fait davantage ressentir ce dernier jour de la semaine.

De plus, l'accompagnement de ce jeune public nécessite des transmissions régulières aux familles.

#### L'accueil des enfants porteurs de handicap

Des aménagements spécifiques ont été réalisés dans les bâtiments scolaires avec l'installation d'une rampe, la mise aux normes des sanitaires et la création d'espaces adaptés au passage de fauteuil en 2018 et 2019.

Les animateurs consacrent des temps de réunion pour échanger sur la prise en charge des enfants en situation de handicap. L'adjointe à la Jeunesse reste en lien étroit (rencontres, communication) avec les familles pour faciliter le dialogue. L'ensemble des acteurs travaille sur une démarche d'inclusion via des actions pérennes (équipement et mobilier adaptés pour le PAI) et ponctuelles (adaptations provisoires du service) pour accompagner les familles dans le parcours éducatif.

## Les points forts et les contraintes du territoire

### Les points forts

#### L'évolution démographique

L'évolution de la population reste constante depuis 1968. La situation du village à 15 km de Tours et la qualité de vie offerte à ses habitants attirent de nombreuses personnes recherchant un logement à acquérir. Il est nécessaire de répondre aux besoins et aux attentes de cette population croissante en termes d'offre éducative et d'accueil des enfants.

#### Un environnement et un patrimoine préservés

Les enseignants et les animateurs en profitent pour proposer des activités donnant l'occasion aux enfants de les découvrir tout en les sensibilisant à leur préservation.

#### Un cadre d'apprentissages sans cesse rénové et amélioré

De nombreux investissements ont été réalisés à l'école maternelle et à l'école élémentaire pour des travaux de remise à neuf, (logement Coulon, classe de CP, hall principal), de réaménagement (cour, double préau, revêtement des aires de jeux), de sécurisation (film occultant permettant en outre de réduire la chaleur, ravalement de façades), de confort (insonorisation du restaurant scolaire). Ces investissements conséquents démontrent la volonté des élus d'offrir un cadre agréable et sécurisé aux jeunes Stéphanois et à leurs encadrants.

Ces investissements concernent également les équipements du Service jeunesse, qu'il s'agisse des mini-camps ou du matériel ALSH et périscolaire.

#### Des familles fortement impliquées

L'implication forte des familles sur les différents temps est remarquée et encouragée. La participation et les inscriptions des familles pour les mercredis sur l'année 2021/2022 sont d'ailleurs en forte augmentation.

L'école se voit aussi soutenue par l'Association des Parents d'Élèves (APES) et le Service Jeunesse pour l'organisation d'évènements (fête de fin d'année, de Noël) ainsi que les familles (accompagnement aux sorties, cuisine pour la semaine du goût...).

#### Un Conseil des Jeunes engagé

Le Conseil des Jeunes est très actif et mobilisé sur la commune. Un nouveau conseil a été élu en mars 2022 et installé par la suite avant de se réunir pour la première fois en 2022. La volonté forte de la municipalité de positionner l'enfant au cœur de la citoyenneté et de l'intégrer sur des décisions concernant l'offre en direction de la jeunesse s'est traduite par la création de ce Conseil des Jeunes dès 2015.

#### Un accès aux informations facilité pour les familles

Le site internet de la mairie met à disposition des familles toutes les informations nécessaires concernant les inscriptions scolaires, la restauration ou le périscolaire. La dématérialisation des dossiers d'inscriptions auprès du Service Jeunesse permet à une majorité d'utilisateurs de simplifier l'accès à l'information et aux documents administratifs. Les tarifs périscolaires sont également disponibles en ligne.

L'école communique beaucoup par mail avec les parents.

Cependant, tous demeurent vigilants face aux risques liés à la dématérialisation, notamment concernant les familles rencontrant des difficultés d'accès au numérique. Ainsi, les familles conservent la possibilité de se rendre en mairie pour une inscription sur papier. Par ailleurs, le cahier

de liaison de chaque enfant comporte toutes les informations nécessaires aux familles et reste un outil de communication privilégié.

#### Des relations partenariales entre les différents acteurs

Les mêmes locaux sont utilisés par le périscolaire et l'école, ce qui entraîne parfois des difficultés pour la cohabitation, mais le travail collaboratif et la communication facilitent grandement une dynamique partenariale.

Une concertation et des temps de réunions ont permis aujourd'hui à l'ensemble des personnels de pouvoir s'entraider et évoluer dans des conditions qui conviennent à tous, dans le but premier d'optimiser les conditions d'accueil des enfants (Commission Jeunesse, Service Jeunesse et Scolaire, école, parents élus et associations).

### **Les contraintes**

#### Une commune située à l'extrémité de la Métropole

De par sa proximité avec des villes comme Luynes, Cinq Mars La Pile, Pernay et Tours, la commune de Saint-Étienne-de-Chigny abrite des familles qui travaillent et consomment - qu'il s'agisse de commerces, d'organismes publics, de services culturels et associatifs - en dehors de leur commune de résidence. Les déplacements sont nombreux et réguliers, les horaires des structures doivent donc s'y adapter en permanence. De plus, la multiplication des déplacements peut constituer un frein chez certains parents à proposer des activités périscolaires et extrascolaires à leurs enfants.

La commune possède peu de commerces et certains organismes publics sont inexistantes. Néanmoins, des professionnels de santé – un médecin généraliste, deux orthophonistes et un psychologue - exercent en libéral sur la commune.

#### Un tissu associatif reposant sur des bénévoles

Les nombreuses associations présentes sur le territoire proposent de plus en plus d'offres à destination des plus jeunes. Leur implication est cependant limitée car elles sont constituées essentiellement de bénévoles qui interviennent principalement sur des temps hors école. Il est donc difficile de coordonner un travail de collaboration avec le Service Jeunesse en journée, par manque de disponibilité.

Ainsi, les enfants et les jeunes se rendent sur les communes environnantes pour pratiquer des activités sportives ou socio-culturelles : basket et danse à Fondettes, école du cirque, ping-pong, danse et gymnastique à Luynes, basket et activités musicales à Langeais...

#### Un marché de l'emploi dans le secteur de l'animation en tension

Les temps partiels et les horaires décalés peuvent expliquer les difficultés de recrutement des animateurs mais le marché de l'emploi dans ce secteur reste tendu. Néanmoins, le Directeur du Service Jeunesse participe régulièrement à des réunions organisées par différents partenaires (CRAJEP, CAF, CNFPT, DREETS...) pour être au plus proche des évolutions et actions à mener sur ce sujet.

## **Le principe**

Les objectifs éducatifs et opérationnels s'inscrivent dans une réflexion globale :

- sur la place de l'enfant dans la société,
- sur une meilleure connaissance de ses besoins,
- sur l'organisation de sa journée, afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement de l'adulte en devenir.

Les enfants et les jeunes expérimentent trois pôles de vie interdépendants, qui sont autant de lieux d'éducation dont il faut considérer les complémentarités : la famille, l'école et les temps de loisirs.

Il convient donc d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires en prolongement et en complément des heures d'enseignement, et mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre :

- d'une part, les projets des écoles qui doivent idéalement mobiliser l'ensemble des professeurs des écoles et donc toucher toutes les classes ;
- et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

La coopération entre les différents partenaires est donc déterminante dans la réalisation d'un PEdT adapté aux besoins de l'enfant, et pour la réussite de chaque enfant stéphanois au cœur de ce projet.

Ces objectifs sont le fruit d'une vision partagée avec l'ensemble des partenaires concernés autour d'un projet dont la finalité est le bien-être de l'enfant et son développement personnel et social.

L'état des lieux des actions et projets existants témoigne des moyens mis en œuvre pour y parvenir et ce projet éducatif en garantit la poursuite, ainsi qu'une prise en compte de la prévention des risques liés au numérique.

Le projet éducatif mettra l'accent sur les échanges entre les partenaires éducatifs et les différents intervenants au bénéfice de la cohérence éducative de l'ensemble.



## **Déclinaison des objectifs généraux en objectifs éducatifs opérationnels**

Cette finalité de bien-être de l'enfant se décline en 3 objectifs éducatifs généraux développés en 16 objectifs éducatifs opérationnels, et portés par des actions et des projets. Une synthèse des objectifs et leur déclinaison est présentée en annexe.

L'état des lieux précédent permet de prendre la mesure des actions développées et portées par la commune. En temps scolaire, elles sont placées sous la responsabilité de l'Éducation Nationale et des enseignantes. Hors temps scolaires, la commune en assume la pleine responsabilité en veillant à garantir une cohérence éducative au profit des enfants et de leur famille.

Les exemples concrets illustrent la poursuite des objectifs. La plupart des actions et projets poursuivent plusieurs objectifs. Ce qui suit ne reprend que les actions les plus significatives.

### **Objectif éducatif général n°1**

#### **Favoriser l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté**

- Objectif opérationnel N°1: Entretenir un climat scolaire et périscolaire favorable aux apprentissages

Afin de prévenir la violence et d'entretenir un climat scolaire favorable, il semble indispensable de développer et de promouvoir chez les enfants et leur famille l'aptitude à la communication sociale.

Ainsi, des activités pour apprendre à communiquer de façon non violente, à parler de ses émotions ou à résoudre des conflits sont envisagées, sur les temps scolaires et extrascolaires, sous la forme de conférences et d'activités à destination des enfants et de leurs parents. Ces actions peuvent être portées par différents professionnels tels qu'un psychologue qualifié.

En temps scolaire, les travaux de groupe sont fréquemment proposés, le tutorat et la coopération encouragés. Par ailleurs, des débats-philos sont organisés, permettant aux enfants de l'élémentaire d'apprendre à confronter leurs points de vue de manière constructive et argumentée.

En temps scolaire et périscolaire, les différents acteurs s'attachent à des actions d'éducation à la tolérance et à l'acceptation des différences dans le but de prévenir les discriminations.

- Objectif opérationnel n°2: Développer l'imaginaire

Sur les temps scolaires et périscolaires, un projet de *Boîte à jouer* est à l'étude. Il s'agit d'un coffre à jouer géant installé en cour de récréation de l'école élémentaire et rempli d'objets recyclés. Le but affiché par cet outil est de nourrir la créativité spontanée des enfants avec des objets recyclés pendant les temps de pause. Les enfants se voient ainsi reconnus dans leur besoin de jouer librement et peuvent tous jouer en même temps.

Par ailleurs, l'impact pour l'école s'envisage en termes de réduction des accidents et des incidents dans la cour et d'une meilleure disponibilité de l'enfant pour l'apprentissage académique.

Il s'agit de plus d'accroître le bien-être à l'école, sachant qu'il fait partie des éléments non cognitifs reconnus comme essentiels pour contribuer à la réussite scolaire des enfants.

Par ailleurs, ce projet nécessite d'être encadré par des adultes formés. Ainsi, il sera aussi une opportunité de développement des compétences des encadrants.

Des activités complémentaires sont déjà mises en œuvre sur le temps périscolaire et se poursuivront : Land'Art, activités de récupération d'objets pour la boîte à jouer.

- Objectif opérationnel n°3 : Sensibiliser à l'environnement

En plus de la boîte à jouer qui répond aussi à la volonté forte de sensibiliser l'enfant à la préservation de l'environnement, des activités de jardinage et de sensibilisation à la biodiversité ont lieu sur le temps scolaire et périscolaire auprès des classes de maternelles et élémentaires.

Des visites de centre de tri des déchets, des activités de collecte de ces derniers ont déjà lieu.

Le Conseil des Jeunes se montre force de proposition dans ce domaine.

- Objectif opérationnel n°4 : Favoriser l'apprentissage de la vie collective

Sur le temps scolaire, en plus des travaux de groupe, des débats-philosophie, du tutorat et de l'Enseignement Moral et Civique, les élèves de CE2 ont la possibilité de passer leur *Permis Piéton* dans le cadre du programme national de prévention du risque piéton lancé par la Gendarmerie nationale et parrainé par la Sécurité routière.

Les élèves de CM2 pour leur part, bénéficient de la formation au *Permis cycliste* sur le temps scolaire. Après une phase de sensibilisation aux règles indispensables à la circulation à vélo qui se déroule en 4 à 6 séances de 45 minutes chacune, un petit examen permet aux enfants de se voir remettre, ou non, leur permis cycliste, marquant son engagement à respecter tout au long de sa vie les règles de prudence à vélo.

Sur le temps périscolaire, les enfants sont encouragés à participer à l'élaboration des règles de vie en collectivité.

- Objectif opérationnel n°5 : Prévenir les risques liés aux pratiques numériques

Sur les différents temps, des activités de sensibilisation sont développées afin de permettre aux enfants de connaître les règles du bon usage des technologies de l'information et des réseaux sociaux sous la forme de conférences-débats mais aussi sous la forme du *Permis internet* destiné aux élèves de CM2 dans le cadre du programme national de prévention pour un usage d'internet vigilant, sûr et responsable.

Des activités de sensibilisation au bon usage des écrans sont elles aussi envisagées.

- Objectif opérationnel n°6 : Créer les conditions favorisant la participation des enfants sur les activités et favoriser l'autonomie.

Les élèves sont encouragés à se montrer forces de proposition sur les temps scolaires et périscolaires à travers des activités visant leur responsabilisation et leur autonomie. Il peut s'agir de propositions d'activités périscolaires mais aussi d'élaboration de règles communes.

Sur le temps scolaire, les réunions de type Vie de classe ont régulièrement lieu. Des boîtes à idées permettent de recueillir les suggestions de façon anonyme.

## Objectif éducatif général n°2

### Favoriser l'accès à la culture, au savoir et aux loisirs pour tous

- Objectif opérationnel n°1 : Développer la sensibilité, la découverte, la curiosité et la créativité par l'accès aux pratiques artistiques, scientifiques et culturelles

Les élèves possèdent du CP au CM2 un cahier culturel où sont compilées les activités réalisées lors du temps scolaire, qu'il s'agisse d'activités créatives, artistiques ou culturelles.

De nombreuses sorties culturelles sont programmées : visites de musées, du Muséum d'Histoire naturelle, etc.

De plus, les classes de maternelles et élémentaires sont accueillies 5 à 6 fois par an à la bibliothèque municipale La Grange aux Livres. C'est l'occasion pour les enfants de se familiariser avec l'univers de la lecture. L'inscription à la bibliothèque municipale est gratuite pour les enfants : l'accueil des classes représente ainsi l'occasion de faire découvrir la bibliothèque et encourage les enfants à solliciter leurs parents pour s'y inscrire et pouvoir emprunter des documents.

Les pratiques artistiques sont variées, tant sur le temps scolaire que périscolaire, les enfants ayant besoin d'explorer de nombreux domaines pour déterminer ceux qui participent à leur épanouissement.

Les Temps d'Activités Périscolaires restent gratuits.

Sur le temps extrascolaire, les associations stéphanoises proposent une diversité d'activités artistiques : il peut s'agir de modelage, de dessin ou de peinture.

Des associations culturelles éveillent l'ouverture d'esprit en présentant d'autres pays aux enfants (le Mali par exemple avec Enkadia Sini) tandis que d'autres accueillent des enfants pour des activités ludiques (Bureau des Affaires Ludiques) ou sportives (Vitamin&s! , GOSSE, Art en Ciel, CASEC).

- Objectif opérationnel n°2 : Découvrir et préserver l'environnement immédiat

Le patrimoine local se révèle riche. La découverte de l'environnement immédiat fait partie des axes prioritaires du projet éducatif à travers l'exploration des bords de Loire ou des différents quartiers de la commune, sur les temps scolaires et périscolaires.

- Objectif opérationnel n°3 : Favoriser la communication et l'inscription aux activités extrascolaires pour tous

Guidé par le souci de lever les freins financiers à l'inscription aux activités extrascolaires, le Centre Communal d'Action Sociale étudie la possibilité d'une prise en charge partielle des frais d'inscription des enfants aux activités proposées par les associations stéphanoises pour les familles aux revenus les plus modestes.

Un carnet des associations est édité chaque année en septembre et distribué dans les boîtes aux lettres des familles. Ce carnet recense toutes les associations de la commune et décrit leurs activités. Il est également présent sur le site internet de la mairie.

- Objectif opérationnel n°4 : Permettre l'apprentissage et l'utilisation de son temps libre par une grande diversité d'activités

Les propositions d'activités, tant sur le temps scolaire que périscolaire, se doivent d'être variées afin que les enfants aient l'occasion d'expérimenter différents domaines.

- Objectif opérationnel n°5 : Assurer la cohérence dans la continuité de la journée de l'enfant

Il s'agit là de favoriser les transitions entre temps familial, temps scolaire et temps de loisirs, tout en respectant le rythme de l'enfant. Il est important que l'enfant ait le choix de participer aux activités périscolaires proposées ou d'avoir la possibilité d'un temps calme.

Pour offrir de la sérénité et garantir la continuité de la journée de l'enfant, les échanges directs entre les enseignantes et l'équipe municipale sont privilégiés.

### **Objectif éducatif général n°3**

#### **Renforcer les liens, les échanges et les coopérations entre les différents partenaires du PEdT afin de garantir la cohérence du parcours éducatif**

- Objectif opérationnel n°1 : Renforcer la communication entre les partenaires, impliquer tous les partenaires

Le Comité de Pilotage a prévu de se réunir une fois par trimestre pour évaluer les actions entreprises, présenter des propositions d'amélioration et d'ajustement et étudier la mise en place de nouvelles actions.

Ses membres sont très attachés à s'emparer de ce PEdT et à le faire vivre.

Des groupes de travail pourront également être formés sur des thématiques ou des projets précis afin que leur mise en œuvre soit effective.

- Objectif opérationnel n°2 : Nouer de nouveaux partenariats

De nouveaux partenariats avec des intervenants extérieurs sont à développer. Sur le temps périscolaire, un atelier de mixage musical et de montage vidéo a déjà été proposé pour la réalisation d'un film avec un animateur spécifique ainsi qu'un atelier de danses urbaines.

Depuis la levée des restrictions sanitaires, les projets « sophrologie » et « hip hop » ont rencontré un vif succès.

La mobilisation de personnes extérieures, et notamment des familles, reste une préoccupation constante. Des ateliers autour du chocolat, de la confection d'une galette des Rois et de la découverte de la forêt ont été organisés avec des parents d'élèves à titre d'exemple.

Trois associations locales sont régulièrement sollicitées : l'Association d'Activité des Parents d'Élèves Stéphanois qui participe à l'organisation des fêtes de l'école, les Virades de l'Espoir qui sensibilise les enfants à la vie avec la mucoviscidose et Enkadia Sini, association à but humanitaire intervenant au Mali qui intervient sur les temps périscolaires. Ces différentes expériences amènent le Comité de Pilotage à nouer de nouveaux partenariats avec d'autres associations locales qu'il reste à solliciter.

- Objectif opérationnel n°3 : Créer un organe de coopération scolaire – périscolaire

La communication entre l'école et les services chargés du temps périscolaire est facilitée par le partage harmonieux de locaux communs. Une charte d'utilisation des locaux et du matériel est néanmoins à l'étude.

Le Comité de Pilotage étudie la possibilité de la création d'un groupe d'échanges formels entre ces deux partenaires.

- Objectif opérationnel n°4 : Intégrer le Conseil des Jeunes en tant que partenaire à part entière

Le Conseil des Jeunes constitue une ressource précieuse qu'il s'agit d'intégrer de façon plus systématique. Par exemple, le bulletin d'information municipale consacre aux Jeunes un tirage à part intitulé *L'Actu des Jeunes*. À ce jour, il comporte surtout des informations à destination des familles sur les activités proposées aux enfants lors des temps périscolaires, des retours sur événements ou des informations administratives. Le Conseil des jeunes sera invité à s'emparer de cet espace afin d'avoir l'occasion de s'adresser directement aux jeunes stéphanois.

- Objectif opérationnel n°5 : Renforcer la communication vers les parents d'élèves

Le mode de communication privilégié entre l'école et les familles reste les cahiers de liaison des enfants où apparaissent toutes les informations liées à leur scolarité. Les manifestations culturelles proposées par la municipalité pourront également y être mentionnées afin que les familles soient informées de ces actions qui restent majoritairement gratuites.

Le site internet de la mairie recense toutes les informations liées aux temps périscolaires et une page Facebook du service périscolaire est régulièrement mise à jour. Ce PEdT sera lui aussi mis en ligne sur le site de la mairie.

Par ailleurs, l'ensemble des familles est contacté par e-mail, ce qui facilite la transmission d'informations et la réactivité.

Néanmoins, il s'agit de poursuivre et de développer cet effort de communication vers les familles, en commençant par réaliser une enquête sur les moyens de communication privilégiés par ces dernières.

## **Déclinaison des parcours illustrant les objectifs poursuivis**

### Sur le temps scolaire

Tout élève qui aura suivi l'ensemble de sa scolarité à l'école primaire de Saint-Étienne-de-Chigny :

- aura pu bénéficier de séances de piscine chaque année au minimum à partir du CP
- aura pratiqué plusieurs activités physiques et sportives régulières et aura été initié au moins à un sport par un intervenant extérieur spécialisé
- aura pu passer son permis piéton et son permis vélo
- aura profité du gymnase une fois par semaine chaque année
- aura participé au moins une fois à des activités sportives avec d'autres écoles en collaboration avec l'USEP (courses longues, Usépiades...)
- aura appris les premiers gestes pour porter secours
- aura fait une visite au centre de tri et participé à des activités autour du recyclage
- aura fait du jardinage ou des plantations
- aura travaillé autour de l'environnement proche, ses atouts, ses fragilités et comment le protéger
- aura visité au moins un château du patrimoine local
- sera allé au moins une fois, au musée du Compagnonnage, des Beaux-Arts, d'Histoire naturelle ... de Tours
- aura participé plusieurs fois aux projections d'École et Cinéma dans une salle de cinéma
- aura bénéficié d'ateliers philo, de débats, de conseils de classe autour du « vivre ensemble » et des thèmes abordés en EMC (Enseignement Moral et Civique)
- aura pu participer à la vie de l'école en proposant des idées, des aménagements, des règles de vie...
- aura été sensibilisé à au moins une autre langue et à différentes coutumes étrangères
- aura pu passer son permis internet
- aura participé à des élevages en classe
- aura fait des créations artistiques et découvert des artistes en classe ou en participant à des expositions
- aura découvert des instruments de musique et assisté à un concert au Grand Théâtre de Tours ou dans une salle de spectacle avec les JMF (Jeunesse Musicale de France) par exemple
- aura construit et présenté un spectacle dans l'année
- aura pu bénéficié de d'une classe découverte
- aura pu emprunter des livres à la bibliothèque de l'école et aura pu profiter de l'accueil et de l'emprunt de livres à la bibliothèque municipale

### Sur le temps périscolaire au sein des écoles

- 96% des élèves scolarisés à Saint-Étienne-de-Chigny fréquentent la restauration scolaire
- 82% des élèves de maternelle fréquentent chaque année l'accueil post-scolaire
- 21% des élèves de la maternelle et 18% des élèves de l'élémentaire fréquentent l'accueil de loisirs les mercredis
- 28% des élèves scolarisés en primaire sont accueillis entre 7h30 et 9h.

**Les enfants qui fréquentent les services périscolaires de la commune auront accès à:**

**1/ *L'épanouissement culturel, intellectuel et physique par :***

- des activités artistiques diverses telles que le dessin, la peinture, le chant, la musique, la danse, le théâtre...
- des activités liées à la découverte et à la protection de l'environnement.
- des activités manuelles qui développeront l'aptitude au bricolage, la maîtrise de techniques spécifiques permettant l'entretien du matériel, des aménagements et des locaux.
- des activités physiques et sportives en mettant l'accent sur celles qui ne sont pas toujours pratiquées dans le cadre scolaire.

**2/ *Leur éveil à la vie sociale et à la prise de responsabilités par :***

-l'organisation et la participation à la vie de groupe en élaborant des règles de vie en commun, en participant à la préparation et à la prise en charge des activités, en étant responsable du matériel et des locaux mis à disposition et en participant aux tâches de fonctionnement quotidien du centre (rangement, nettoyage et sécurité).

-l'équilibre entre individualité et vie de groupe en favorisant l'intégration pour trouver sa place dans le groupe, en développant la rencontre entre les enfants selon les âges, le sexe, les origines, en apprenant à comprendre / connaître / respecter les différences et s'entraider, et enfin en rencontrant les adultes de l'équipe d'animation et d'autres acteurs de leur environnement social.

Le PEdT est mis en place pour une durée de 3 ans maximum.

### Les instances de mise en œuvre - Le Comité de Pilotage

- Ses missions
  - Suivre les actions déployées dans le PEdT
  - Évaluer les actions et les projets
  - Présenter des propositions d'amélioration et d'ajustements
  - Étudier la mise en place de nouvelles actions
  
- Sa composition
  - Pour la commune
    - Le Maire
    - L'Adjointe déléguée à l'École et à la Jeunesse
    - 1 élu de la commission École/Jeunesse
    - Le président du CCAS ou la vice-présidente
    - Le Directeur du Service Jeunesse
    - La directrice de l'ALSH et un suppléant
    - 1 ATSEM
    - 1 animateur et un suppléant
  
  - 1 membre qualifié : psychologue clinicienne
  
  - Pour l'Éducation Nationale
    - La Directrice de l'école, un enseignant et un suppléant
  
  - Pour les représentants des parents d'élèves
    - 2 parents d'élèves élus et un suppléant
  
  - Pour l'association des parents d'élèves
    - 1 représentant de l'APES et un suppléant
  
  - Pour les partenaires institutionnels
    - 1 représentant de la CAF
    - 1 Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
    - 1 représentant de la DRAJES
  
- Sa périodicité : réunion trimestrielle



## L'évaluation du PEdT

Le PEdT fera l'objet d'une évaluation lors de chaque réunion trimestrielle du Comité de pilotage.

Cette étape est essentielle pour garantir la cohérence du Projet Éducatif de Territoire et sa pertinence au regard des attentes des partenaires concernés et du besoin des enfants.

Le référentiel d'évaluation devra s'appuyer sur les critères suivants :

- **La pertinence** de l'action proposée afin de mesurer si les objectifs de l'action correspondent aux attentes des bénéficiaires et des besoins du territoire
- **L'efficacité** de l'action, c'est-à-dire la description de la réalisation des objectifs du PEdT, afin de mesurer et d'analyser les écarts éventuels entre les objectifs fixés et les résultats atteints.
- **L'efficience** pour pouvoir s'interroger sur les moyens matériels, humains, financiers qui ont été mobilisés
- **L'impact** de l'action proposée permet de mesurer les retombées positives et négatives sur les publics concernés (enfants ou professionnels) à moyen et long terme

À cet effet, le Comité de Pilotage prévoit le recueil de données quantitatives et qualitatives.

Concernant plus particulièrement l'atteinte des objectifs éducatifs opérationnels, sont d'ores et déjà envisagés :

- Le recueil du nombre de fiches-incidents et leur fréquence, le nombre de remontées des familles au Service Jeunesse et à l'école pour évaluer l'efficacité des actions en faveur de l'amélioration du climat scolaire. Par ailleurs, des questionnaires spécifiques seront adressés aux encadrants pour recueillir des données qualitatives.
- Le recueil et l'analyse des actions effectivement réalisées, leur nombre et leur diversité, ainsi que le détail de l'action et le nombre d'intervenants (intervenants extérieurs compris).
- Le recueil de la satisfaction des enfants et des familles par rapport à la diversité des actions et au climat scolaire perçu via un questionnaire annuel.
- Le suivi de l'évolution du nombre des inscriptions extrascolaires.
- L'évolution des taux de fréquentations sur les temps périscolaires.
- Le recueil du nombre de réunions du Comité de Pilotage, la diversité des membres présents et l'envoi des comptes rendus de l'ensemble des temps de réunion.

## ORGANISATION

- **ECOLES CONCERNEES :**

### Modalités d'organisation du temps scolaire

Semaine de 4 jours

Semaine de 4,5 jours

X

| Ecoles maternelles élémentaires ou primaires | Nombre d'élèves inscrits (sept 2021) |
|--|--------------------------------------|
| Ecole maternelle Saint Etienne de Chigny     | 39                                   |
| Ecole élémentaire Saint Etienne de Chigny    | 111                                  |
|  |                                      |
|  |                                      |
|  |                                      |

- **LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)**

Pour la commune, l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi ainsi que les TAP sont soumis à une déclaration avec des taux d'encadrement assouplis : 1 animateur pour 10 maternelles et un animateur pour 14 élémentaires pour l'ALSH et 1 animateur pour 14 maternelles et 1 animateur pour 18 élémentaires pour les TAP.

Le présent PEDT couvre donc les TAP et l'ALSH périscolaire du mercredi après midi.

- **LES TEMPS PERISCOLAIRES HORS PEDT**

Les temps d'accueil de garderie le matin et le soir ainsi que la pause méridienne ne font pas partie d'une obligation de déclaration. Néanmoins, la commune souhaite se rapprocher au plus près de la réglementation en matière d'encadrement afin d'une part, d'assurer la sécurité des enfants et d'autre part de pouvoir répondre aux objectifs qualitatifs du PEdT.

|                                      |                                |         |
|--------------------------------------|--------------------------------|---------|
| Durée souhaitée de convention PEDT : |                                |         |
| <input type="checkbox"/> 1 an        | <input type="checkbox"/> 2 ans | X 3 ans |

| Liste des accueils de loisirs déclarés du territoire | Adresse   |
|--|---|
| ALSH « La Casa Mômes »                               | 6 chemin de la Maurière<br>37230<br>Saint Etienne de Chigny |

| Liste des garderies (accueil non déclaré) du territoire | Adresse   |
|---|---|
| Garderie périscolaire matin et soir maternelle          | Ecole maternelle Publique<br>2 chemin de la Maurière<br>37230<br>Saint Etienne de Chigny  |
| Garderie périscolaire matin et soir élémentaire         | Ecole élémentaire Publique<br>6 chemin de la Maurière<br>37230<br>Saint Etienne de Chigny |

Date et signature des partenaires du PEDT:

Le mardi 24 mai 2022,

**Le Maire de la commune  
de Saint-Étienne-de-Chigny**

**Monsieur Régis SALIC**

**La Préfète du Département  
d'Indre et Loire**

**Madame Marie LAJUS**

**Le Directeur académique des services de  
l'Éducation Nationale**

**Monsieur Christian MENDIVE**

**La Directrice de la Caisse d'Allocations  
Familiales  
d'Indre-et-Loire**

**Madame Elisabeth MALIS**